



Envoyé en préfecture le 16/03/2025  
Reçu en préfecture le 17/03/2025  
Publié le   
ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

## EXERCICE 2025

# Cadre légal

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des proportions qui figureront dans le budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Le DOB est une étape obligatoire dans les communes, EPCI et syndicats de 3500 habitants et plus. Il doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget par l'assemblée délibérante pour les collectivités et établissements en M57 (deux mois pour les autres maquettes budgétaires).

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Contenu obligatoire :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, et les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail.
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

# Cadre légal

## La transmission à la préfecture

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire. Celle-ci doit faire l'objet d'un vote (L 2312-1 du C.G.C.T.). Par son vote, l'assemblée délibérante prend seulement acte de la tenue du débat et de l'existence d'un rapport d'orientation budgétaire.

Le D.O.B. doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle relative au budget

Le débat d'orientation budgétaire est une formalité substantielle à l'adoption du budget, toute délibération relative à l'adoption d'un budget qui ne serait pas précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et est susceptible d'annulation par le juge administratif.

Le rapport, ainsi que la délibération afférente, doivent être transmis au représentant de l'Etat et être publiés.

# Sommaire

1. Le contexte économique (situation internationale, européenne, nationale)
2. Lois de Finances
3. La structure et l'évolution de la dette
4. Rétrospective 2024 : actions et effectifs
5. Les orientations budgétaires
6. Programme d'investissement prévisionnel

# 1- LE CONTEXTE ECONOMIQUE

# Situation internationale

La croissance mondiale devrait rester stable mais également décevante. Toutefois, cette continuité apparente masque des révisions notables apportées depuis avril 2024. Ainsi, le relèvement des prévisions pour les États-Unis a compensé l'abaissement de celles des autres pays avancés, en particulier les plus grands pays européens. De la même manière, dans les pays émergents et les pays en développement, les perturbations de la production et du transport des produits de base (du pétrole, en particulier), les conflits, les troubles sociaux et des phénomènes météorologiques extrêmes ont entraîné des révisions à la baisse des perspectives pour la région Moyen-Orient et Asie centrale, et pour l'Afrique subsaharienne. Ces abaissements des prévisions ont été compensés par les révisions à la hausse des perspectives pour les pays émergents asiatiques, dont la croissance est stimulée par la forte augmentation de la demande de semi-conducteurs et de composants électroniques, alimentée par d'importants investissements dans l'intelligence artificielle. Cette tendance est épaulée par des investissements publics considérables en Chine et en Inde. D'ici à cinq ans, la croissance mondiale devrait atteindre 3,1 %, un chiffre médiocre si on le compare à la moyenne d'avant la pandémie.

La désinflation mondiale se poursuit, mais l'inflation des prix des services reste élevée dans de nombreuses régions, ce qui souligne l'importance de comprendre les dynamiques sectorielles et de moduler la politique monétaire en conséquence. Alors que les déséquilibres cycliques de l'économie mondiale sont en train de se résorber, les pouvoirs publics doivent soigneusement doser leurs priorités à court terme afin d'assurer un atterrissage en douceur. Parallèlement, des réformes structurelles s'imposent pour améliorer les perspectives de croissance à moyen terme, tout en continuant à aider les plus vulnérables.

# Situation internationale (suite)

Rapport du Moniteur des Finances Publiques (Octobre 2024)

Envoyé en préfecture le 16/03/2025  
Reçu en préfecture le 17/03/2025  
Publié le  
ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE



La dette publique mondiale est élevée. Selon les projections, elle devrait dépasser les 100 000 milliards de dollars en 2024 et augmenter à moyen terme. Ce chapitre montre que les risques concernant les perspectives d'endettement sont fortement orientés à la hausse. Dans un scénario extrêmement défavorable, la dette mondiale pourrait dans trois ans atteindre 115 % du PIB, soit près de 20 points de pourcentage du PIB de plus que la projection de base. Des ajustements budgétaires beaucoup plus importants que ceux actuellement envisagés sont nécessaires pour augmenter les chances de parvenir à stabiliser (ou réduire) la dette. L'heure est venue de reconstituer les marges de manœuvre budgétaire et adopter une posture attentiste pourrait coûter très cher. La reconstitution de ces réserves, d'une manière qui favoriserait la croissance et le renforcement de la gouvernance budgétaire, est essentielle pour assurer la viabilité des finances publiques et la stabilité financière.

L'édition d'octobre 2024 du *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* montre que même si les risques pour la stabilité financière à court terme sont restés modérés, l'accroissement des vulnérabilités pourrait exacerber les aléas baissiers à l'avenir en amplifiant les chocs, dont la survenue est devenue plus probable en raison de la déconnexion croissante entre le niveau élevé d'incertitude économique et la faible volatilité des marchés financiers.

Des éléments attestent qu'une forte incertitude macroéconomique peut menacer la stabilité macro financière en exacerbant les risques en queue de distribution sur les marchés, l'offre de crédit et la croissance du PIB. Ces relations sont encore plus étroites en cas de fortes vulnérabilités liées à la dette ou de faible volatilité sur les marchés financiers (au cours des épisodes de déconnexion entre la situation macroéconomique et celle sur les marchés).

Le chapitre 3 examine les récentes évolutions dans l'intelligence artificielle (IA) et l'IA générative ainsi que leurs implications pour les marchés des capitaux. Il expose de nouveaux travaux analytiques et les résultats issus d'une enquête mondiale auprès des autorités de réglementation et des acteurs du marché, détermine les avantages et risques qui pourraient découler de l'adoption généralisée de ces nouvelles technologies, et formule des suggestions de mesures envisageables pour les pouvoirs publics.

# Situation internationale (suite)

Dernières projections de croissance des perspectives de l'économie mondiale



(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

2023

	2023	2024	2025
<b>Production mondiale</b>	<b>3,3</b>		
<b>Pays avancés</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
États-Unis	2,9	2,8	2,2
Zone euro	0,4	0,8	1,2
Allemagne	-0,3	0,0	0,8
France	1,1	1,1	1,1
Italie	0,7	0,7	0,8
Espagne	2,7	2,9	2,1
Japon	1,7	0,3	1,1
Royaume-Uni	0,3	1,1	1,5
Canada	1,2	1,3	2,4
Autres pays avancés	1,8	2,1	2,2
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>
<b>Pays émergents et pays en développement d'Asie</b>	<b>5,7</b>	<b>5,3</b>	<b>5,0</b>
Chine	5,2	4,8	4,5
Inde	8,2	7,0	6,5
<b>Pays émergents et pays en développement d'Europe</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>2,2</b>
Russie	3,6	3,6	1,3
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>
Brésil	2,9	3,0	2,2
Mexique	3,2	1,5	1,3
<b>Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>2,1</b>	<b>2,4</b>	<b>3,9</b>
Arabie saoudite	-0,8	1,5	4,6
Afrique subsaharienne	3,6	3,6	4,2
Nigéria	2,9	2,9	3,2
Afrique du Sud	0,7	1,1	1,5
<b>Pour mémoire</b>			
<b>Pays émergents et pays à revenu intermédiaire</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>
<b>Pays en développement à faible revenu</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>	<b>4,7</b>

Envoyé en préfecture le 16/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 2025

ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE

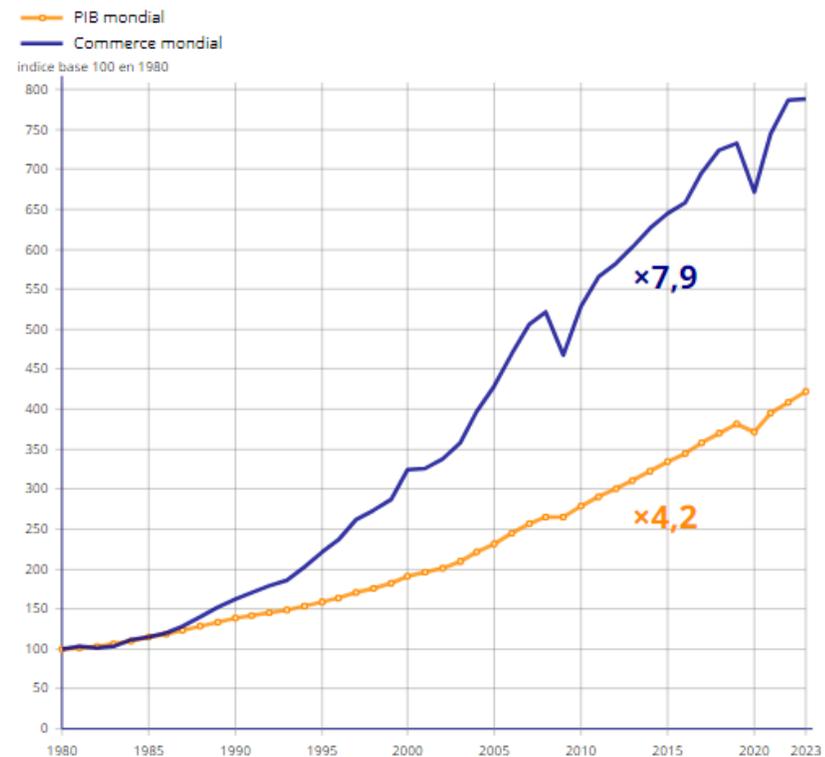
Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2024.

Note : Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire. Les données de l'exercice 2023/24 qui débute en avril 2023, sont présentées dans la colonne 2023. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 7,3 % en 2024 et de 6,5 % en 2025 sur la base de l'année civile.

# Situation internationale (Indicateurs)



Evolution du commerce et du PIB mondial

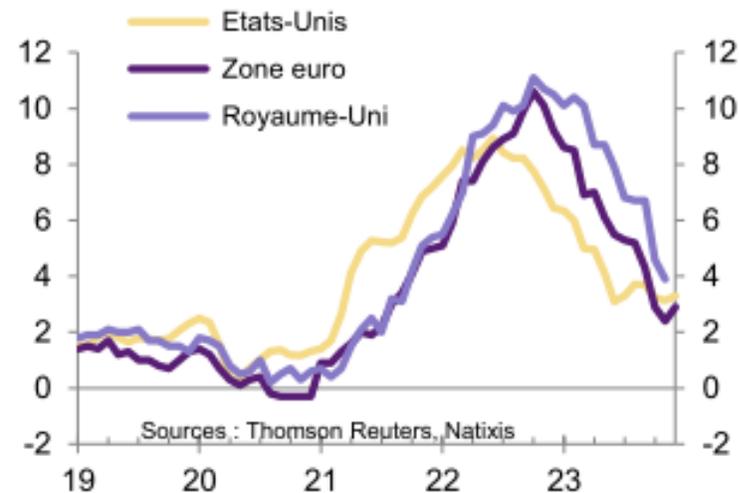


Lecture : entre 1980 et 2023, le volume du commerce mondial a été multiplié par 7,9.

Source : FMI, World Economic Outlook (données d'avril 2024).

Source : Insee.fr  
08/01/2025

Monde : inflation (%)



Sources : Thomson Reuters, Natixis

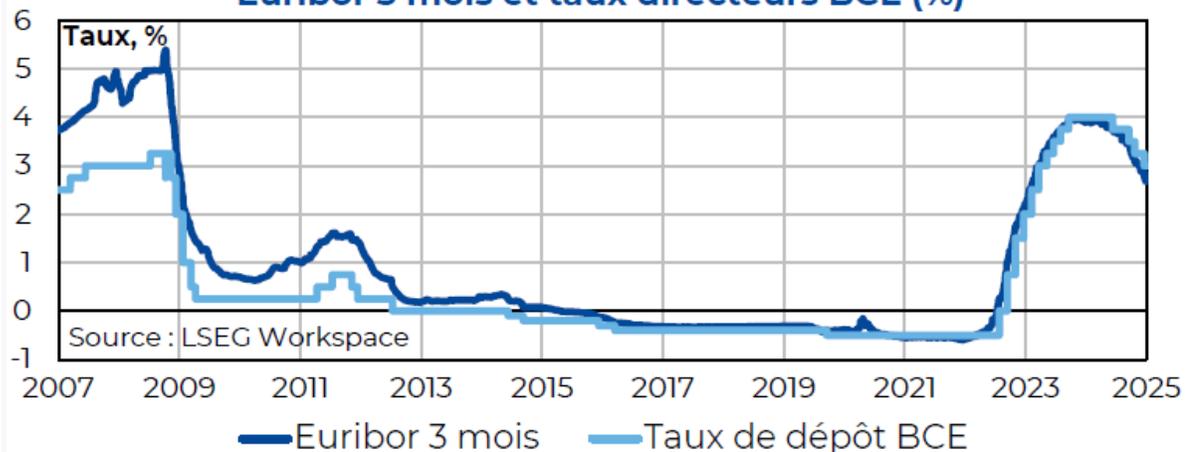
*Le taux directeur est un taux d'intérêt qui varie de façon quotidienne. Fixé par la banque centrale d'un pays ou par celle de l'union monétaire, il sert de régulateur économique.*

Source : Groupe BPCE

# Situation Européenne

## Évolution des taux d'intérêt

### Euribor 3 mois et taux directeurs BCE (%)



©La Banque Postale

### OAT 10 ans et taux de swap EUR 10 ans (%)



©La Banque Postale

### Taux d'intérêt : poursuite de la baisse des taux courts, mais pas forcément des taux longs

L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la BCE à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro : le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023, soit une hausse de 450 points de base (pb). L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la BCE anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025. Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires de 25 pb. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %, voir légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance (la BCE anticipe à ce stade une croissance de 1,1 % en zone euro pour 2025).

Cette baisse des taux « courts » ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) est resté quasi-stable, passant de 2,5 % en mai 2024 à 2,2 % en fin d'année (-30 pb), soutenu notamment par la résilience des taux aux États-Unis. Par ailleurs, le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin. Le spread de taux entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 pb sur la première moitié de 2024 à 80 pb fin 2024 (soit +30 pb). Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (OAT) autour de 3,0 % fin 2024. En 2025, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne.

Source : Banque Postale

# Situation Européenne (suite)

## Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles <u>Zone euro</u>	2024	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024)</a>	+0,7%	+1,1%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+0,8%	+1,2%

## Prévisions d'inflation\*

Prévisions annuelles <u>Zone euro</u>	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">OCDE (déc. 2024) - IPCH</a>	+2,1%
<a href="#">FMI (oct. 2024) - IPCH</a>	+2,0%

\*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2024 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2025, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **2,0% en moyenne** (+2,3 % pour l'IPCH). L'inflation définitive pour l'année 2024 sera connue lors de la prochaine parution Insee le 15/01/2025).

(BCE : Banque Centrale Européenne)

Source : Groupe BPCE

## Deuxième année de faible croissance pour l'Europe

Des données publiées jeudi 30 janvier montrent que la croissance a calé en fin d'année dernière, selon Eurostat, avec une stagnation au dernier trimestre. En cause, de mauvaises performances en Allemagne et en France, les deux premières économies du bloc, qui connaissent une phase d'instabilité politique.

Sur l'ensemble de l'année 2024, le Produit intérieur brut (PIB) de la zone euro a augmenté de seulement 0,7% comparé à 2023, après +0,4% l'année précédente, confirmant l'enlisement dans la stagnation d'une Europe déclassée par rapport à la Chine et aux Etats-Unis. Dans le même temps les Etats-Unis, eux, ont connu une croissance de 2,8% l'an dernier.

Aux problèmes structurels de l'économie européenne s'ajoutent aussi les craintes de guerre commerciale dans le monde, au moment où le nouveau président américain Donald Trump menace de relever les droits de douane des Etats-Unis.

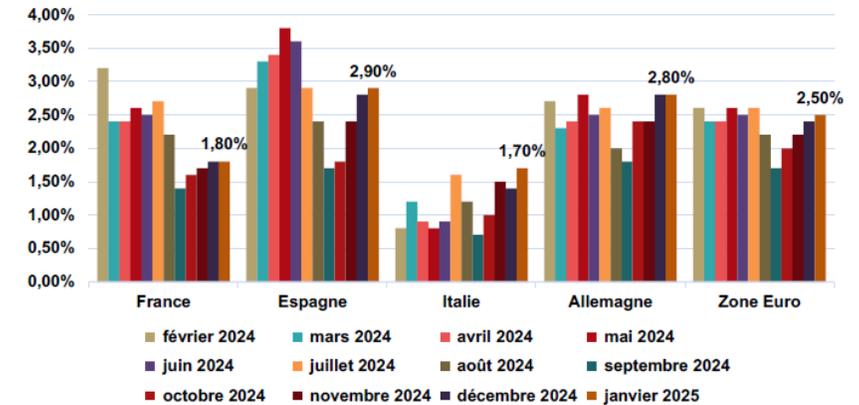
"De plus grandes frictions dans le commerce mondial pourraient peser sur la croissance de la zone euro en pénalisant les exportations", a dit Mme Lagarde. Et elles pourraient de surcroît rendre "les perspectives d'inflation de la zone euro plus incertaines", a-t-elle estimé.

Cette stagnation souligne le défi auquel est confrontée la région alors que l'Allemagne, la plus grande économie de la zone euro, est aux prises avec un grave ralentissement du secteur manufacturier et des turbulences politiques (l'Allemagne se prépare aux élections du 23 février).

Le PIB allemand s'est contracté de 0,2% au cours des trois derniers mois de 2024 par rapport au trimestre précédent, tandis que l'économie française a reculé de manière inattendue de 0,1%. La production est restée stable en Italie.

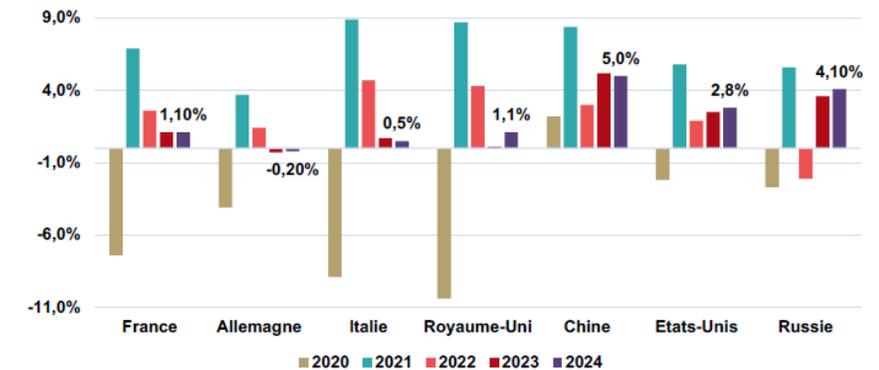
Le risque d'un droit de douane américain de 10% sur toutes les importations en provenance de la zone euro, associé à une plus grande incertitude quant aux futures relations commerciales entre les États-Unis et l'UE, pourrait réduire la croissance de la zone euro de 0,3 à 0,5 point de pourcentage d'ici un an, a déclaré Holger Schmieding, économiste en chef chez Berenberg (banque d'investissement allemande d'envergure internationale).

Evolution de l'inflation dans les pays de l'Union Européenne



Source : Eurostat

Croissance annuelle depuis 2020



Source : Trading economics

Source : Finances Active

# Situation Nationale

## Les indicateurs conjoncturels

CLIMAT DES AFFAIRES					
<b>Tous secteurs</b>	Décembre 2024	94	↘	M-(M-1)	19/12/2024
<b>Industrie manufacturière</b>	Décembre 2024	97	↗	M-(M-1)	19/12/2024
<b>Services</b>	Décembre 2024	96	↘	M-(M-1)	19/12/2024
<b>Bâtiment</b>	Décembre 2024	98	↘	M-(M-1)	19/12/2024
<b>Commerce de détail</b>	Décembre 2024	96	↘	M-(M-1)	19/12/2024
<b>Commerce de gros</b>	6 <sup>e</sup> bimestre 2024	93	↘	M-(M-2)	21/11/2024

Insee 08/01/2025

Envoyé en préfecture le 16/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE



## Principaux indicateurs conjoncturels

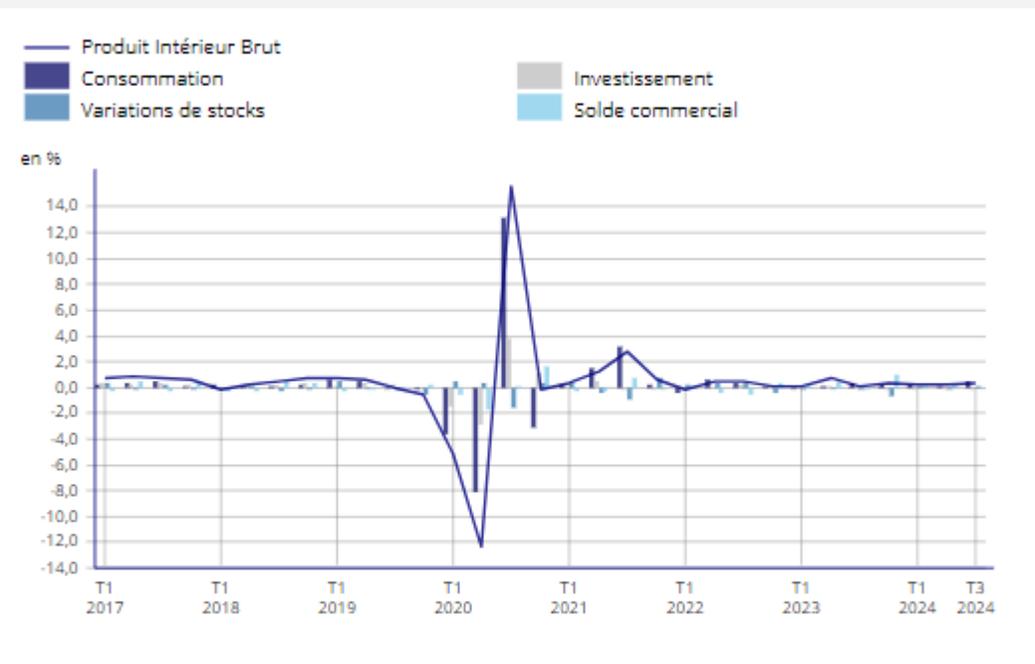
Indicateurs clés nationaux	Date de valeur	Valeur	Tendance / période précédente	Période de référence	Date de mise à jour
<b>Croissance économique</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2024	+ 0,4 %	↗	T/(T-1)	29/11/2024
<b>Consommation</b>	Octobre 2024	46,1 milliards d'euros	↘	M/(M-1)	29/11/2024
<b>Confiance des ménages</b>	Décembre 2024	89	↘	M-(M-1)	08/01/2025
<b>Emploi salarié</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2024	21 119 milliers	↗	T/(T-1)	29/11/2024
<b>Taux de chômage</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2024	7,4 %	↗	T/(T-1)	13/11/2024
<b>Prix à la consommation</b>	Décembre 2024	+ 1,3 %	↗	Glissement annuel M/(M-12)	07/01/2025
<b>Production industrielle</b>	Octobre 2024	+ 0,0 %	→	M/(M-1)	05/12/2024
<b>Capacités de production</b>	4 <sup>e</sup> trimestre 2024	79,7 %	↘	T/(T-1)	24/10/2024
<b>Coût du travail</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2024	+ 3,2 %	↗	Glissement annuel T/(T-4)	13/12/2024

Insee 08/01/2025

# Situation Nationale

Au troisième trimestre 2024, le PIB augmente de 0,4 % et le pouvoir d'achat des ménages de 0,7 % (par unité de consommation)

## Le Produit Intérieur Brut et ses composantes



Champ : France.

Source : Insee.

Date de valeur	Croissance du PIB	T/(T-1)	Prochaine parution
3 <sup>e</sup> trimestre 2024	+ 1,1 %	+ 0,4 %	30 janvier 2025

## Prévisions Inflation par organisme

Envoyé en préfecture le 16/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE



Organisme	IPC	2024	2025	2026
BdF	IPCH	2.4	1.6	1.7
CA	IPCH	2.3	1.2	1.5
FMI	IPCH	2.3	1.4	1.8
SG	IPCH	2.3	1.8	1.8
BNP	IPCH	2.3	1.1	1.2
OCDE	IPC	2	1.5	
Insee	IPC	2	1*	

En 2024, l'IPCH, harmonisé norme Européenne, a été supérieur de 0.3pt à l'IPC, norme Française.

\* L'insee prévoit 0.9% pour le premier semestre 2025, et ne fait pas de prévision pour le deuxième semestre.

On peut estimer une faible remontée dans le deuxième semestre, ce qui pourrait amener à 1% sur l'année.

Notez cependant que cette moyenne ne provient pas de l'Insee.

## Prévisions d'Inflation pour 2025

Un consensus se dégage pour anticiper une poursuite de la baisse de l'inflation en 2025.

Cette inflation (IPC) se situerait, en moyenne annuelle, entre 1% et 1.5% suivant les prévisionnistes.

L'inflation pour 2025 serait donc probablement de **1.25% +/-0.25%**.

Elle remonterait ensuite en 2026, tout en restant nettement inférieure à 2%.

Le principal contributeur à l'inflation resterait le poste des Services, qui représente plus de la moitié du panier Insee.

Le prix du pétrole est anticipé relativement stable, au niveau de sa moyenne 2024, ne venant pas alimenter l'inflation.

Maintenant, le gouvernement, à la recherche d'un budget pour 2025, pourrait augmenter des taxes ou des services, ce qui aurait alors un impact non intégré ici.

Source : France Inflation

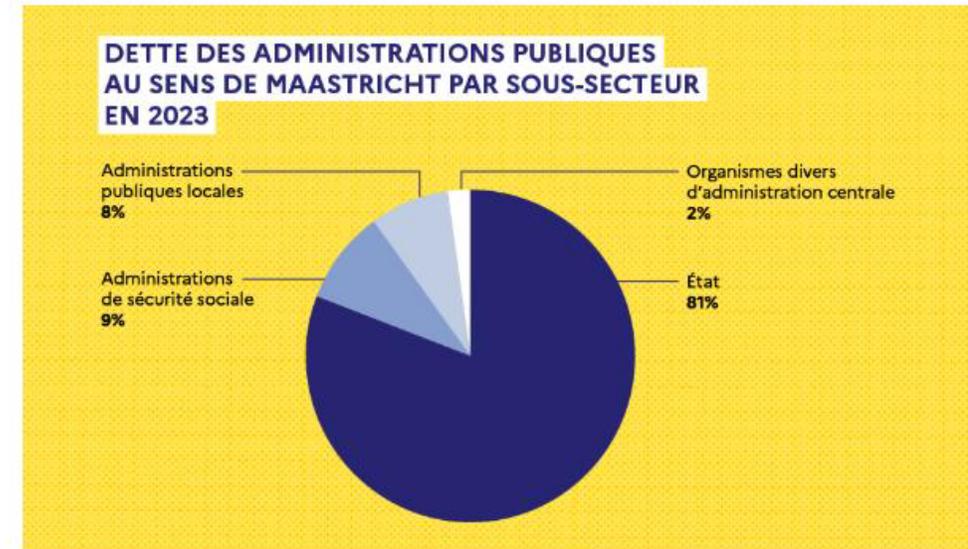
# Situation Nationale

## Focus sur la dette publique.

La dette publique désigne l'ensemble des emprunts contractés par les administrations publiques qui ne sont pas encore remboursés.

Ces administrations publiques désignent :

- L'Etat
- Les organismes divers d'administration centrale (ODAC) : il s'agit notamment des établissements tels que les universités, les musées, etc.
- Les administrations publiques locales : cela correspond aux collectivités territoriales, aux établissements publics locaux, aux organismes consulaires (CCI CMA Chambre d'agriculture) etc.
- Les administrations de sécurité sociale : il s'agit principalement du régime général et des régimes spéciaux de sécurité sociale, des régimes d'assurance chômage, des régimes complémentaires des retraites, des hôpitaux publics, etc.



© Ministères économiques et financiers - source INSEE

## Quelle était la situation en 2023?

En 2023, les dépenses publiques représentent 1 610 milliards d'euros, les recettes 1 455 milliards d'euros. Le déficit public s'établit à 154,8 milliards d'euros soit 5,5 % du produit intérieur brut (PIB), après 4,7% en 2022 et 6,6% en 2021. Il devrait atteindre 6,1% en 2024, soit une dégradation de -0,6 point de PIB.

La dette publique (donc le cumul des emprunts contractés au fil des années) s'élève quand à elle à 109,9 % du PIB en 2023, après 111,9% fin 2022. Elle devrait atteindre 112,9% du PIB en 2024.

# Prévisions Croissance PIB et inflation

## Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	+1,1%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+1,1%	+0,8%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+1,1%	+1,1%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,1%	+1,1%

## Prévisions d'inflation\*

Prévisions annuelles France	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024) - IPCH</a>	+1,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">FMI (oct. 2024) - IPCH</a>	+1,6%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,8%

\*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2024 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2025, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **2,0% en moyenne** (+2,3 % pour l'IPCH). L'inflation définitive pour l'année 2024 sera connue lors de la prochaine parution Insee).

# Situation nationale des collectivités

Envoyé en préfecture le 16/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

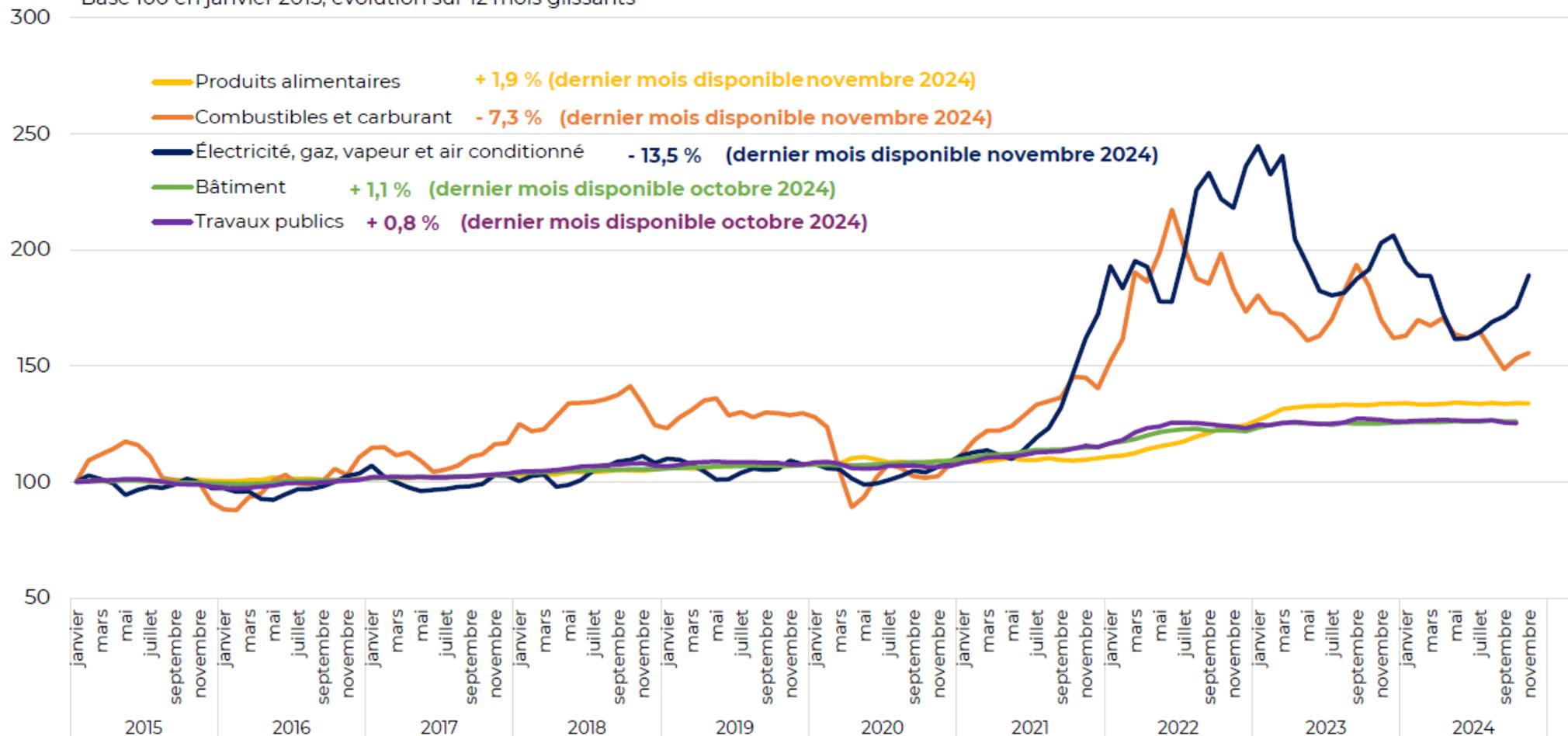
Publié le



ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE

## Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants



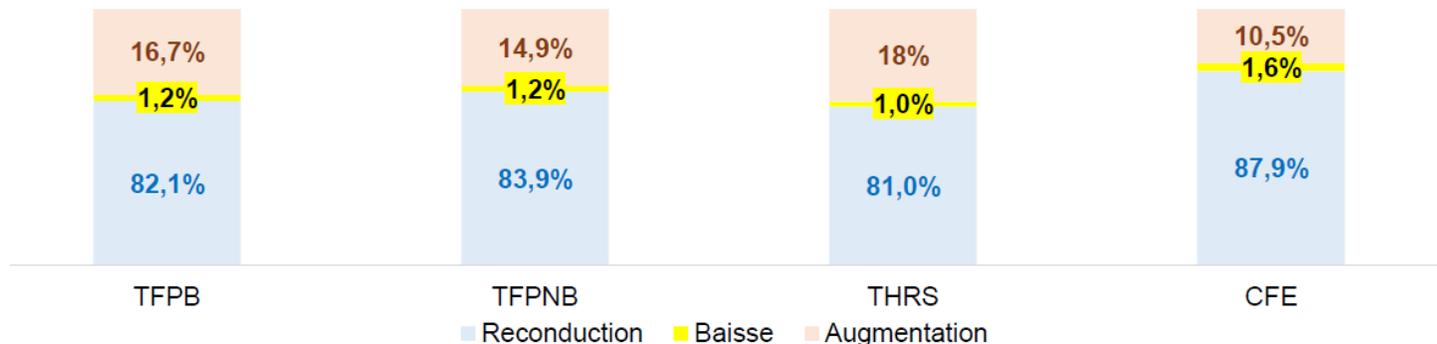
Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

©La Banque Postale

# Situation nationale des collectivités

- L'épargne brut du bloc communal baisse fortement. Alors que l'épargne des communes augmentait d'environ 20% l'an dernier à la même période, c'est l'inverse cette année puisque l'épargne des communes plonge de 20% au 30 septembre 2024.
- Les recettes de fonctionnement augmentent de 4,3% en 2024. La revalorisation annuelle des bases s'est élevée à 3,8% pour 2024
- L'effondrement des DMTO se poursuit en 2024. Après une baisse de plus de 20% en 2023, le produit des DMTO des communes s'effondre d'environ 20% supplémentaire en 2024.
- L'année 2024 est à nouveau marquée par la modération fiscale. Les taux communaux sont restés stables pour 85% de la population.

Taux votés par les communes en 2024- Source DGFIP



Source AMF

## **Fraction de TVA : Le dispositif de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) via la TVA continue de peser sur le niveau de recettes des collectivités.**

%	2023	2024
Augmentation des bases	7,1%	3,8%
Augmentation de la TVA	2,8%	0,8%

**500 M€ prélevés sur les budgets locaux en raison des erreurs de prévision de l'évolution de la TVA en 2024:** prévue à 4,8%, l'augmentation de la TVA est ramenée à +0,8%.

**Dotation Globale de Fonctionnement** : La DGF a augmenté de 320 M€, soit 1,7%. Cela a financé pour partie la hausse de la péréquation dans la DGF. Mais il n'y a pas d'augmentation à due concurrence pour toutes les communes, mais un maintien, en euros courants, des montants individuels à leur valeur de 2024 pour 82 % des communes .

**Les dépenses de fonctionnement** augmentent de plus de 6,1%

Hausse de plus de 7% des achats et charges externes (au 30/9/24) lié à l'inflation mais aussi à la dynamique des investissements,

Les dépenses de personnel augmentent de +5,5%

C'est donc une forte augmentation des dépenses de personnel sur 3 années consécutives en raison :

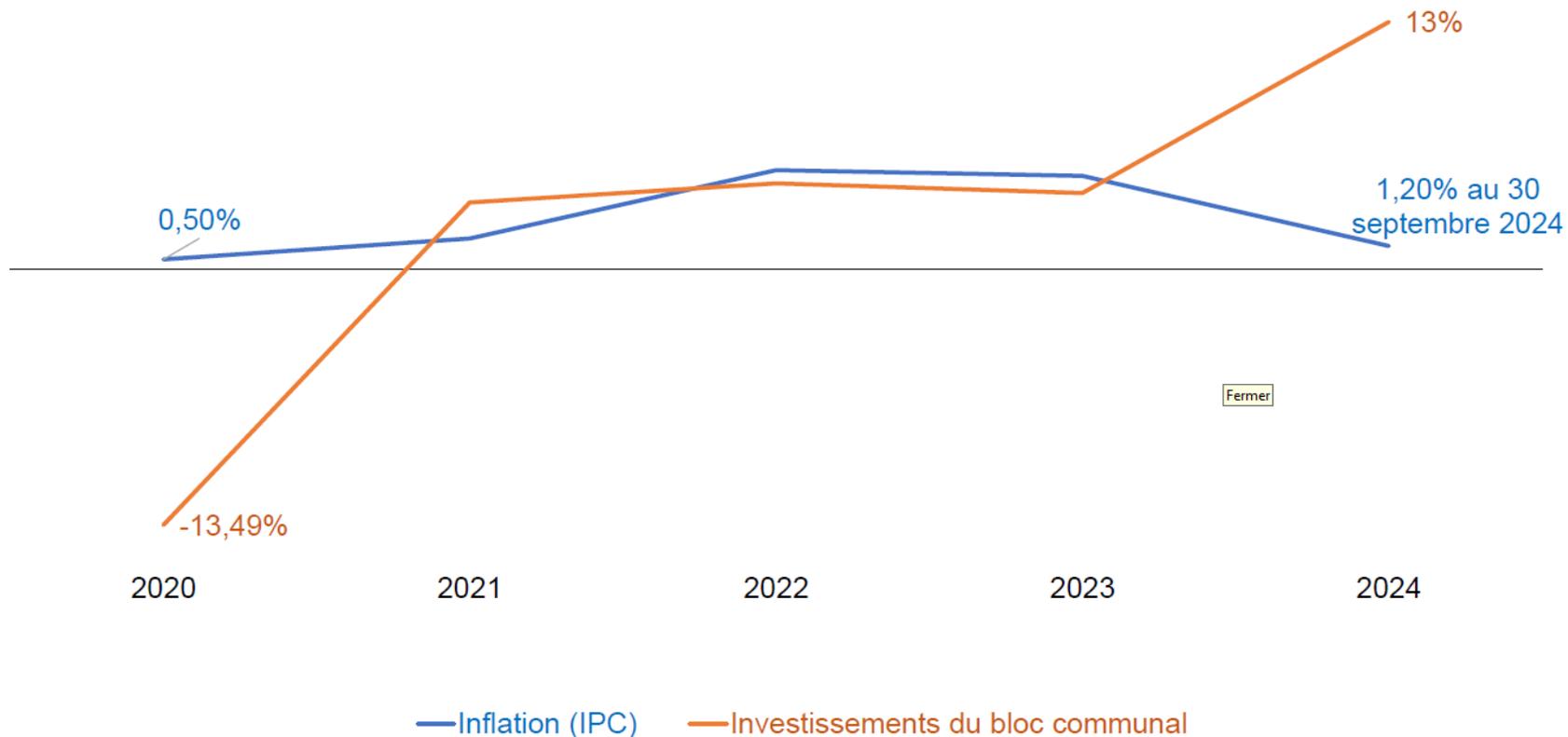
- de la revalorisation du point d'indice et de l'attribution de points d'indice majoré qui jouent en année pleine en 2024
- du développement des compétences comme les polices municipales par exemple, qui représentent 3,8% des dépenses de fonctionnement dont 91% en dépenses de personnel soit 2 Md€ d'euros annuels.

L'emprunt augmente de plus de 10%

# Situation nationale des collectivités

## Investissement du bloc communal en 2024

Une croissance cumulée des investissements depuis 2020 supérieure à l'inflation



# Situation nationale des collectivités

Envoyé en préfecture le 16/03/2025

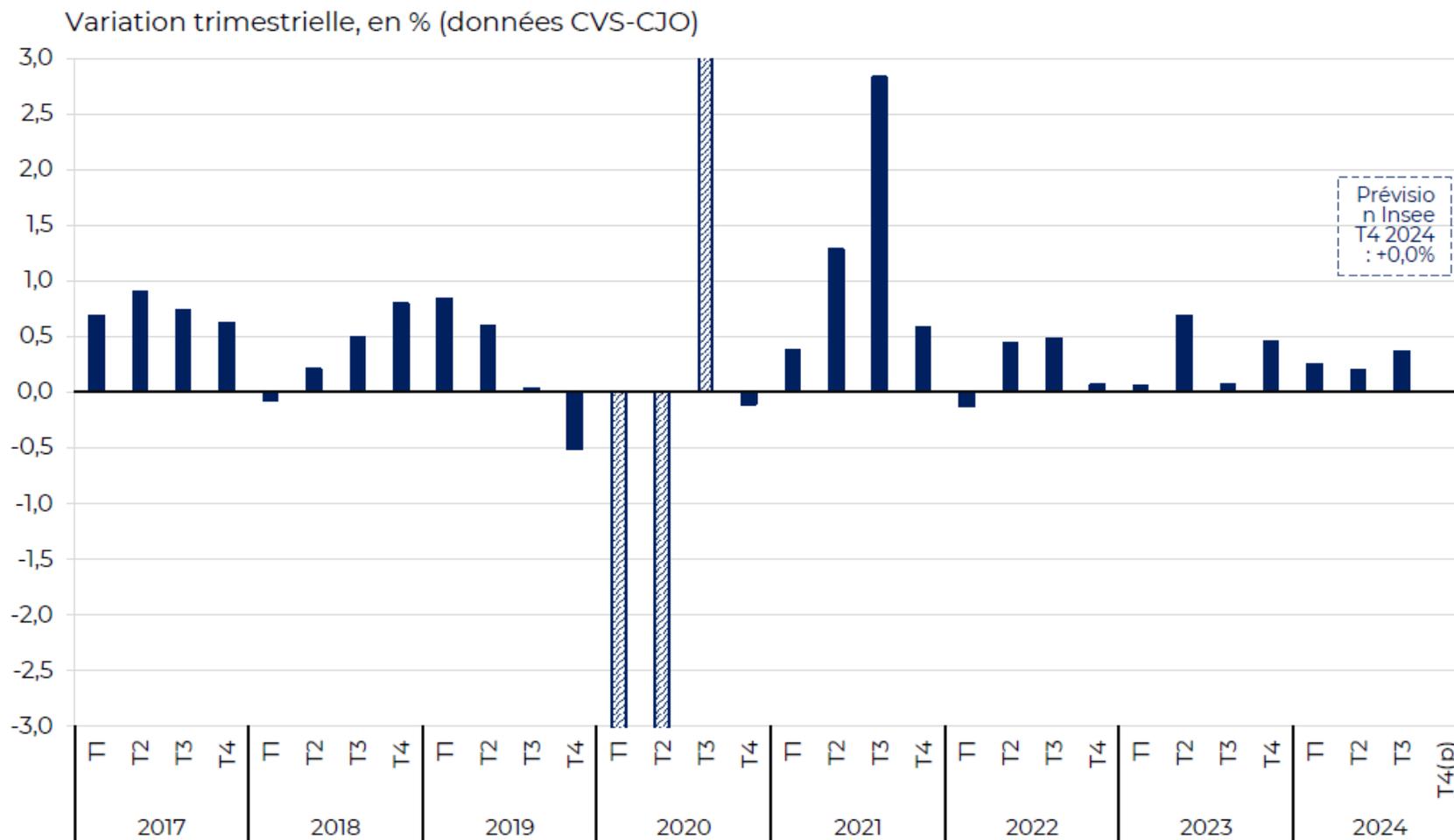
Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le



ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE

## Évolution du PIB français



Source : Insee, Note de conjoncture, 17 décembre 2024

©La Banque Postale

# Contexte et finances locales

Envoyé en préfecture le 16/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le



ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE

<b>Collectivités locales 2024 (estimations et évolutions 2024/2023)*</b>		
Recettes de fonct.	276,5 Md€	+2,3%
Dépenses de fonct.	237,0 Md€	+4,4%
Épargne brute	39,5 Md€	-8,7%
Investissement**	80,1 Md€	+7,0%
Encours de dette	210,7 Md€	+2,8%

<b>Finances des départements 2024 (estimations et évolutions)*</b>		
Recettes de fonct.	71,5 Md€	+0,3%
Dépenses de fonct.	66,9 Md€	+3,7%
Épargne brute	4,6 Md€	-31,8%
Investissement**	12,8 Md€	+2,6%
Encours de dette	31,7 Md€	+3,8%

©La Banque Postale, **prévisions publiées le 25 septembre 2024**

\* Le compte Collectivités locales regroupe les budgets principaux et annexes des différents niveaux de collectivités de façon consolidée (les flux entre collectivités sont retraités) ; les comptes par niveau traitent uniquement des budgets principaux

\*\* Hors dette

<b>Finances des régions &amp; collectivités territoriales uniques 2024 (estimations et évolutions)*</b>		
Recettes de fonct.	31,4 Md€	+2,1%
Dépenses de fonct.	25,5 Md€	+3,8%
Épargne brute	5,8 Md€	-5,1%
Investissement**	14,3 Md€	+4,6%
Encours de dette	37,1 Md€	+4,9%

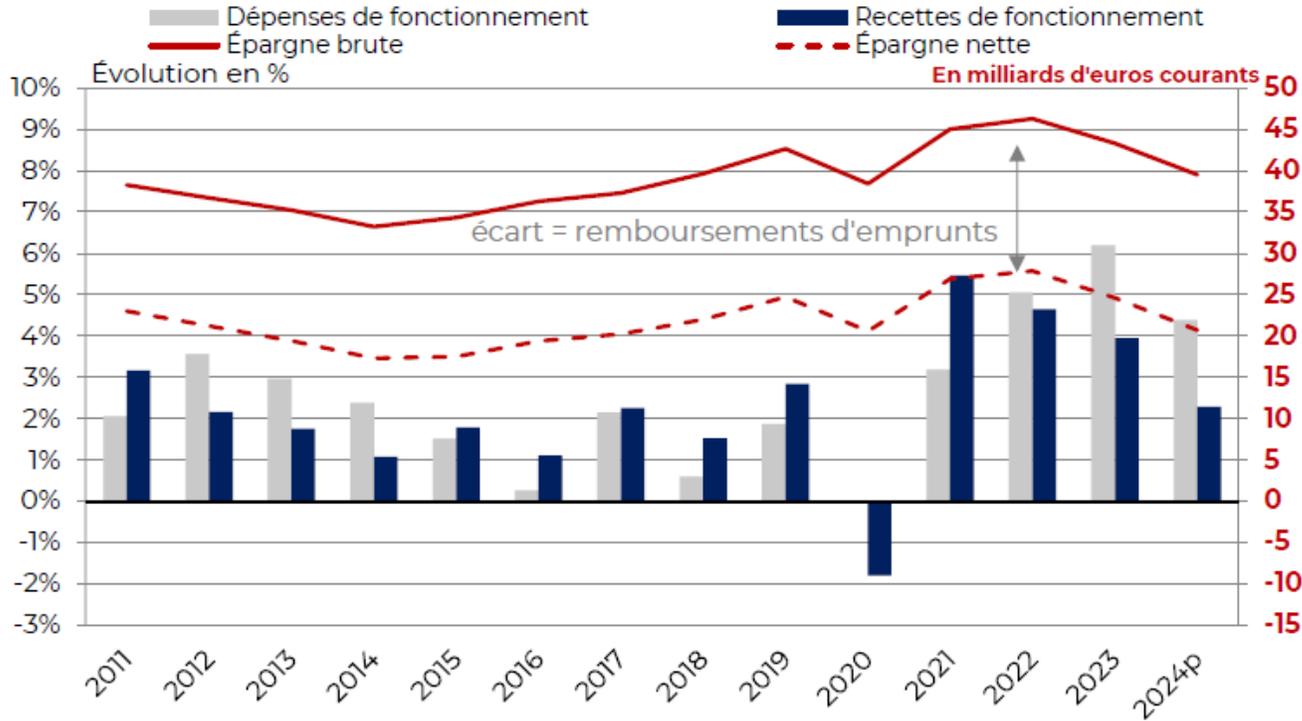
<b>Finances des communes 2024 (estimations et évolutions)*</b>		
Recettes de fonct.	99,5 Md€	+2,5%
Dépenses de fonct.	86,0 Md€	+4,4%
Épargne brute	13,5 Md€	-7,8%
Investissement**	29,2 Md€	+8,3%
Encours de dette	66,5 Md€	+1,4%

<b>Finances des EPCI à fiscalité propre 2024 (estimations et évolutions)*</b>		
Recettes de fonct.	53,7 Md€	+2,8%
Dépenses de fonct.	46,6 Md€	+3,8%
Épargne brute	7,1 Md€	-3,5%
Investissement**	13,1 Md€	+9,3%
Encours de dette	30,3 Md€	+3,1%

©La Banque Postale, **prévisions publiées le 25 septembre 2024**

# Contexte et finances locales (suite)

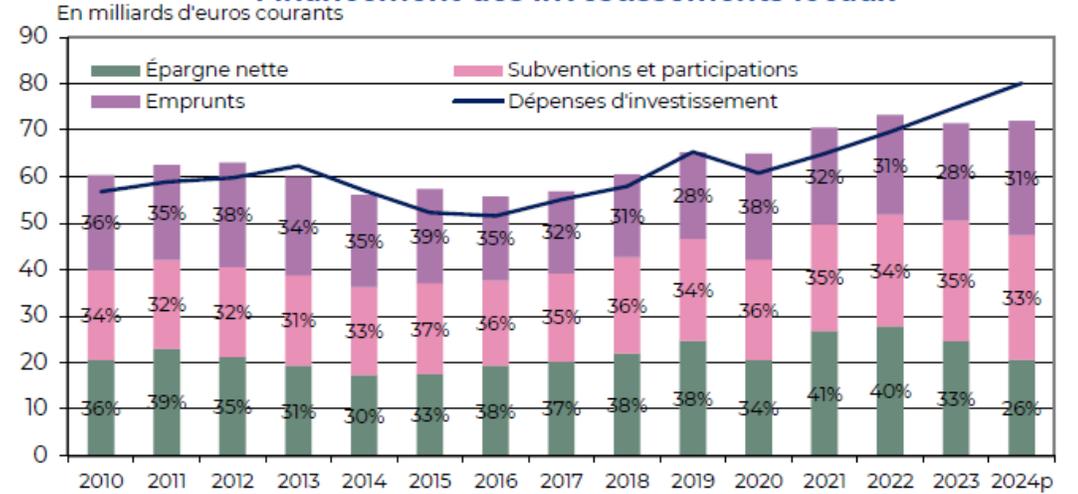
## Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



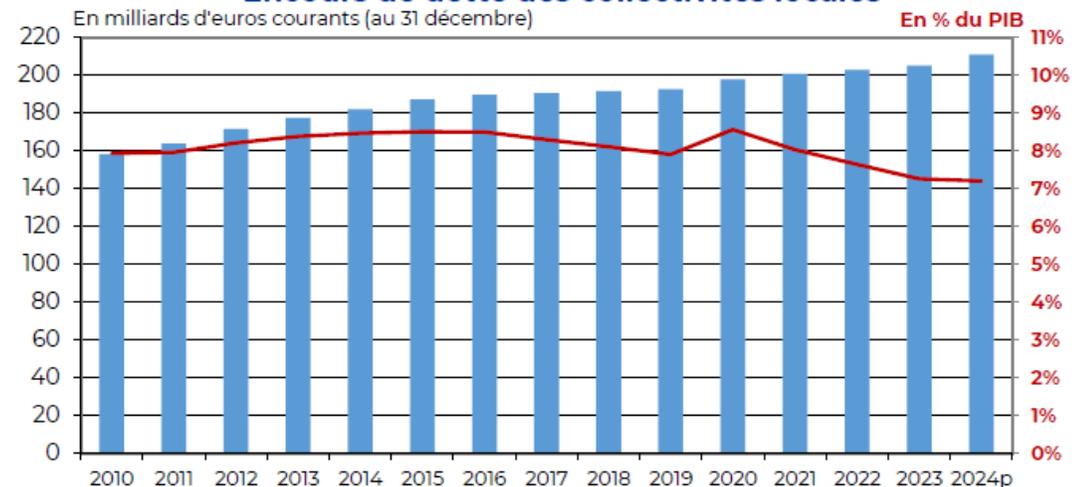
©La Banque Postale, **prévisions publiées le 25 septembre 2024**

\*La somme des parts peut différer de 100 % car il existe parfois un écart entre les modes de financement et le niveau d'investissement, qui correspond à la variation du fonds de roulement.

## Financement des investissements locaux\*

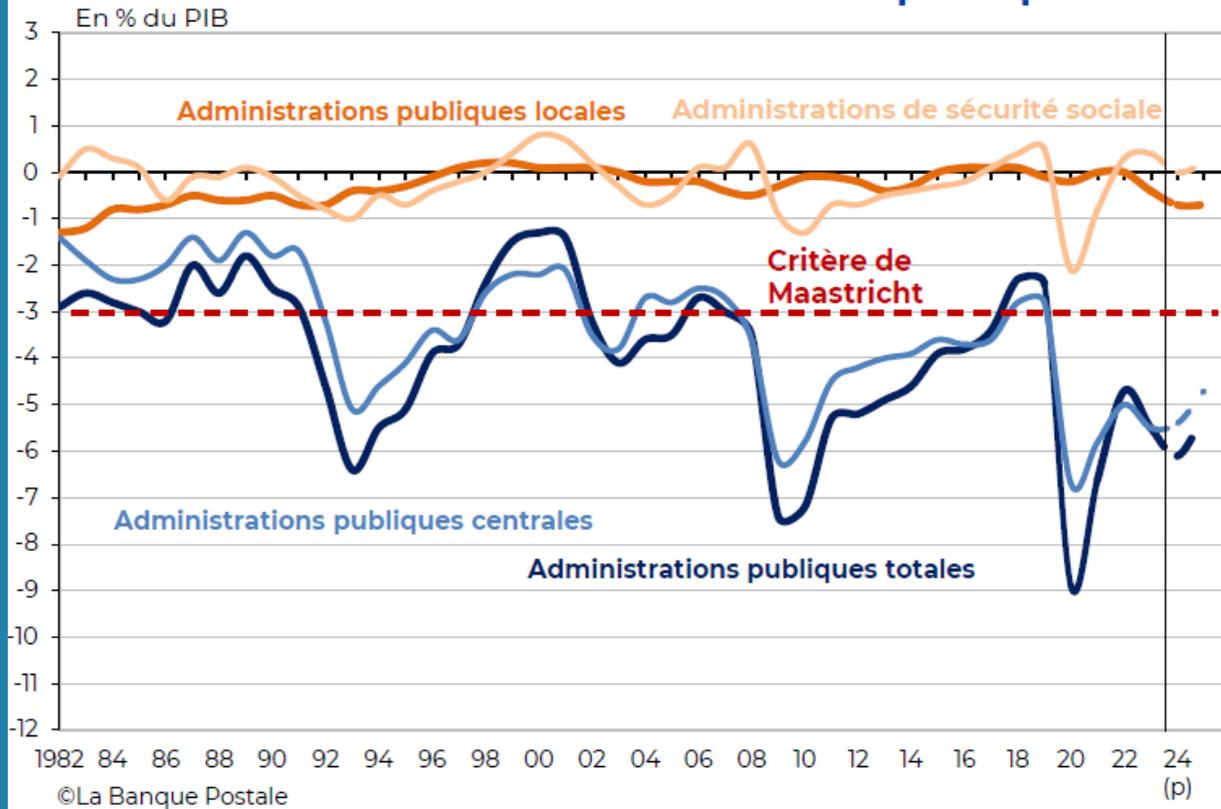


## Encours de dette des collectivités locales

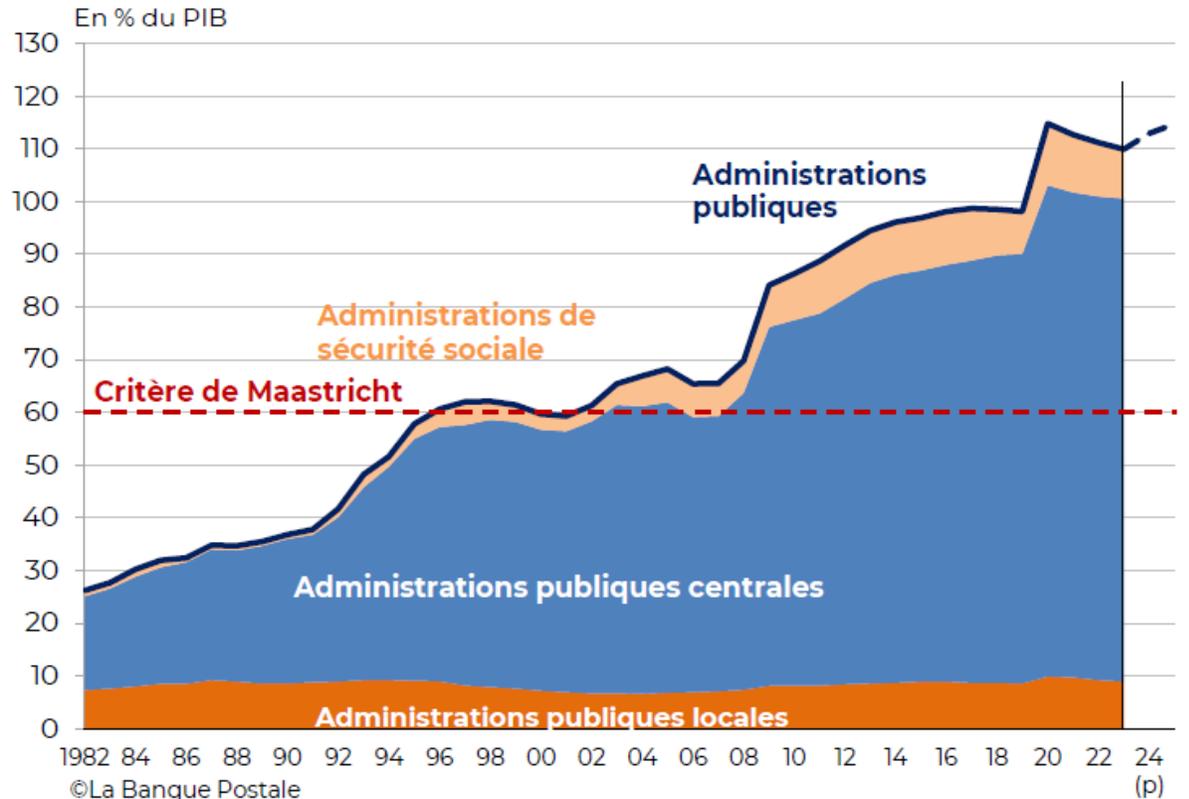


# Contexte et finances locales (suite)

## Le déficit des administrations publiques



## La dette des administrations publiques



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2023 puis [PLF 2025](#) (version au 11 octobre 2024)

## 2- LOIS DE FINANCES

- ✓ Loi de programmation des finances publiques 2023-2027
- ✓ Le projet de Loi de Finance 2025, et la Loi de Finance 2025
- ✓ Les mesures de soutien à l'investissement
- ✓ Les autres mesures

# Loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Envoyé en préfecture le 16/03/2025  
Reçu en préfecture le 17/03/2025  
Publié le 19/12/2023  
ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE

La loi de programmation des finances publiques donne un cadre pluriannuel aux budgets (englobant Etat, administrations de sécurité sociale et administrations publiques locales), fixe les objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y arriver et décline les objectifs par type d'administration. Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 a été adopté (suite à l'utilisation du 49.3) le 27 septembre 2023, promulguée le 18 décembre 2023 et publié le 19 décembre 2023 au JORF.

- Article 14 : fixe les enveloppes maximum des concours financiers de l'état aux collectivités

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités					
	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,10 Md€	7,63 Md€	7,88 Md€	7,79 Md€
Autres concours	46,15 Md€	46,88 Md€	47,32 Md€	47,78 Md€	48,26 Md€
<b>TOTAL sans mesures exceptionnelles</b>	<b>52,85 Md€</b>	<b>53,98 Md€</b>	<b>54,94 Md€</b>	<b>55,66 Md€</b>	<b>56,04 Md€</b>
Mesures exceptionnelles	2,11 Md€	411 M€	18 M€	5 M€	-
<b>TOTAL avec mesures exceptionnelles</b>	<b>54,95 Md€</b>	<b>54,39 Md€</b>	<b>54,96 Md€</b>	<b>55,67 Md€</b>	<b>56,04 Md€</b>

FinanceActive  
une entreprise Atlas Group

- Article 17 : instauration d'un objectif non contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national pour faire contribuer les collectivités à un effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Cet objectif pourra être suivi par les collectivités qui le souhaitent et devra être présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

2023	2024	2025	2026	2027
+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

Source : Finance Active

# Le projet de loi de finances 2025 initial (23/10/24)

- Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté en Conseil des ministres le 10 octobre 2024. Il prévoit un redressement de la situation des finances publiques en proposant une baisse substantielle des dépenses publiques afin de contenir le déficit public à 5 % en 2025.
- Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et le ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et des Comptes publics, ont présenté le projet de loi de finances pour 2025 (PLF) lors du Conseil des ministres du 10 octobre 2024.
- Le PLF pour 2025 tient compte de la situation dégradée des finances publiques et du nécessaire redressement des comptes publics ; l'objectif est de ramener le déficit public à 5 % du produit intérieur brut (PIB) dès 2025, avec un objectif de retour sous les 3 % d'ici à 2029.
- Ainsi, le PLF prévoit 60 milliards d'euros d'économies dont les deux tiers correspondent à des mesures de réduction de la dépense publique pour l'ensemble des administrations publiques (Etat, collectivités territoriales et administrations de sécurité sociale).
- La participation de l'Etat au redressement des comptes publics sera accentuée et les économies s'appuieront sur les conclusions des revues de dépenses conduites en 2023 et 2024, et qui permettent d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Elles porteront notamment sur le regroupement de structures ayant des activités proches et sur une simplification du fonctionnement de l'Etat et des normes.
- En parallèle, le PLF compte sur 20 milliards d'euros de recettes supplémentaires (participation au redressement collectif pour les plus grandes entreprises et pour les plus hauts revenus). Ces mesures seront complétées par une réduction des niches fiscales et sociales. En outre, le PLF 2025 portera des mesures de verdissement de la fiscalité en incitant notamment à une plus grande sobriété énergétique.

# Loi de Finances 2025 (définitive)

**Le Projet de Loi de Finances pour 2025 a été définitivement adopté après un parcours parlementaire marqué par de nombreuses tensions.** Rejeté une première fois à l'Assemblée nationale, interrompu au Sénat après la censure historique du gouvernement Barnier, puis relancé sous l'impulsion de François Bayrou, ce texte a finalement été validé grâce au recours à l'article 49.3, avant d'être entériné par les sénateurs le 6 février 2025. Si son adoption apporte une certaine visibilité aux collectivités, elle s'accompagne aussi de lourdes contraintes budgétaires.

Parmi les mesures phares, le mécanisme de lissage des recettes a été profondément remanié, élargissant son périmètre à plus de 2 000 collectivités au lieu des 450 initialement prévues. Le gel de la TVA et la baisse des variables d'ajustement représentent un manque à gagner conséquent pour les budgets locaux, tandis que la DGF ne sera pas notifiée avant fin mars, laissant les élus dans l'incertitude.

Cette loi de finances doit permettre de contenir le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025.

- **Des économies demandées aux collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales voient leur budget réduit de 2,2 milliards d'euros en 2025, avec une augmentation des sommes ponctionnées par l'Etat sur leurs recettes.

# Mesures phares de la Loi de Finances 2025

- **Article 186 : Création d'un dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales.**

*Le DILICO remplace le fonds de réserve du budget « Barnier » qui concernait plus de collectivités mais pour un montant global plus faible (1 milliard d'euros contre 3 milliards auparavant)*

- **Instauration de trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales en 2025**

Le dispositif repose sur trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre.

- La première contribution, d'un montant de 500 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. (Les 500 M€ sont répartis à parts égales entre les communes, d'une part, et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'autre part).
- La deuxième contribution, d'un montant de 220 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des départements, de la Ville de Paris, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.
- La troisième contribution, d'un montant de 280 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des régions, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

- **Répartition du prélèvement entre les collectivités éligibles**

Pour chaque commune il est calculé un indice synthétique (IS) de ressources et charges à partir des rapports suivants :

- Rapport entre le potentiel financier par habitant de la commune et le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes ;
- Rapport entre le revenu moyen par habitant de la commune et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des communes.

L'indice synthétique de ressources et de charges est obtenu par l'addition des rapports, en pondérant le « potentiel financier par habitant » par 75 % et le « revenu par habitant » par 25 %.

**Contribuent au dispositif, les communes dont l'indice synthétique est supérieur à 110 % de l'indice moyen de l'ensemble des communes.**

# Dotations des communes

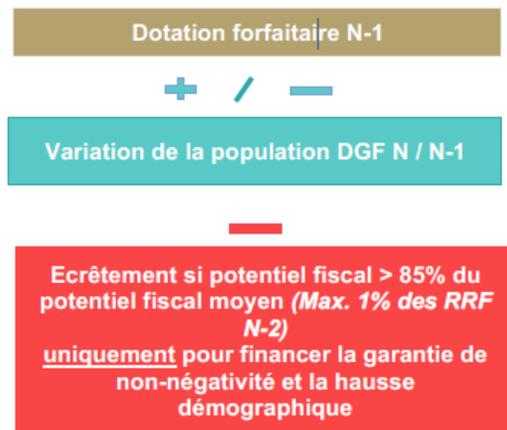
## La DGF (dotation globale de fonctionnement) du bloc communal

L'article 107 de la LF 2025 intègre une augmentation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement par rapport à 2024. L'enveloppe passe ainsi de **27 245 046 362 € en 2024 à 27 394 686 833 € en 2025**.

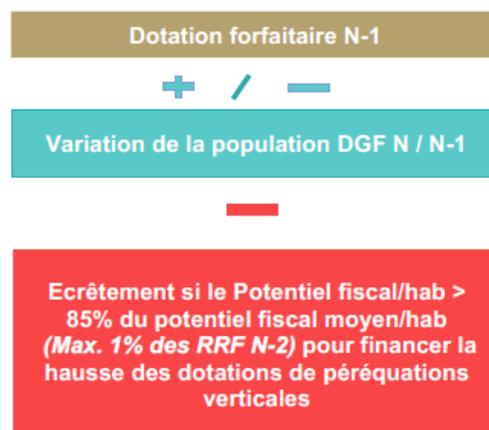
Au sein de cette enveloppe, **320 M€ d'abondement** serviront à financer, comme en 2024, la progression de **290 M€ des dotations de péréquation verticale des communes** (DSR et DSU) ainsi que celle de la **Dotation d'Intercommunalité (DI)** des EPCI à hauteur de **90 M€**.

Cet abondement sera financé à hauteur de 170 M€ par le **mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes** et de la **part CPS des EPCI** et à hauteur de **150 M€ par l'Etat** via notamment une réduction de l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

### Rappel du mode de calcul en 2024 :



### Reprise du calcul avec écrêtement en 2025 :



## Des abondements des dotations quasi-inchangés en 2025

Envoyé en préfecture le 16/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

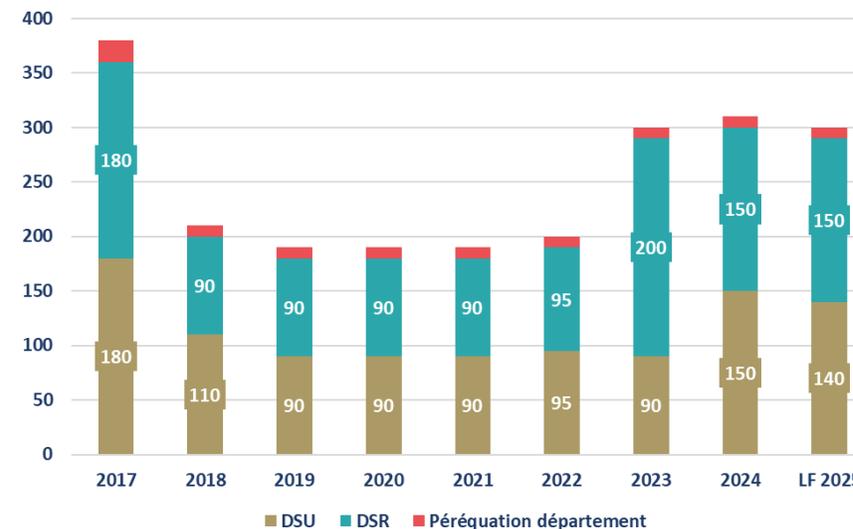
ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE

En 2024, l'abondement de l'enveloppe de **DSU était initialement fixé à 140 M€**. Le **Comité des finances locales** a finalement décidé « d'ajouter » **10 M€ supplémentaire à cette enveloppe, la portant ainsi à 150 M€**.

Pour 2025, la **LF prévoit un abondement de la DSU à hauteur de 140 M€**.

Concernant la **DSR**, elle sera **abondée de 150 M€** (même enveloppe qu'en 2024). Comme en 2024, **60% de ces 150 M€ bénéficieront à la fraction péréquation de la DSR** (20% à la DSR bourg-centre et les 20% à la DSR cible).

Tout comme les années précédentes, la péréquation des départements augmente de 10 M€.



Source : Finance Active

# Dotations des communes

## La Dotation de solidarité rurale : des indicateurs remaniés

FRACTION	ELIGIBILITE
Fraction Bourg Centre	Communes < 10 000 hab. _ Chefs lieu de canton _ Population > 15% de la population du canton _ Bureaux centralisateurs
Fraction Péréquation	Communes < 10 000 hab. _ Potentiel financier/hab < PFM/hab des communes de la même strate démographique
Fraction Cible	10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants éligibles à au moins l'une des 2 fractions classées selon un IS prenant en compte le potentiel financier moyen (70%) et le revenu moyen par habitant (30%)

### Mécanisme de garantie de sortie de la DSR :

	Bourg-centre	Péréquation	Cible
A partir de 2023	Entre 90% et 120% du montant perçu l'année précédente		

### Rappel des garanties en cas d'inéligibilité à la DSR :

Bourg-centre	Péréquation	Cible
50% de la dotation perçue l'année précédente	Aucune	50% de la dotation perçue l'année précédente

Envoyé en préfecture le 16/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE



- **Fraction Cible : le développement du critère « revenu par habitant »**
  - Pour les plus petites communes, **le revenu par habitant est susceptible de varier fortement d'une année à l'autre en fonction des mouvements démographiques sur le territoire communal** (arrivée ou départ de contribuables).
  - Il en résulte des gains ou des pertes d'éligibilité à la fraction Cible de la DSR sans lien avec la réalité des ressources et des charges des communes concernées.
  - Pour rappel, **la LF de 2024 a ainsi modifié ce critère en prenant en considération dans le calcul les trois dernières années des exercices connus.**
  - **La LF 2025** vient adapter ce calcul pour les communes sous secret fiscal ou issues d'une défusion pour lesquelles il n'est pas possible d'avoir connaissance du revenu par habitant sur l'une des trois dernières années. Dans ces cas précis, **le revenu moyen par habitant** pris en compte pour déterminer l'éligibilité à la fraction Cible est **remplacé par le revenu moyen des communes appartenant au même groupe démographique.**

### • La dotation de solidarité urbaine

Cette dotation n'est pas impactée par la Loi de Finances 2025. Pas de modification de la garantie de sortie de la DSU.

### • La dotation nationale de péréquation (DNP)

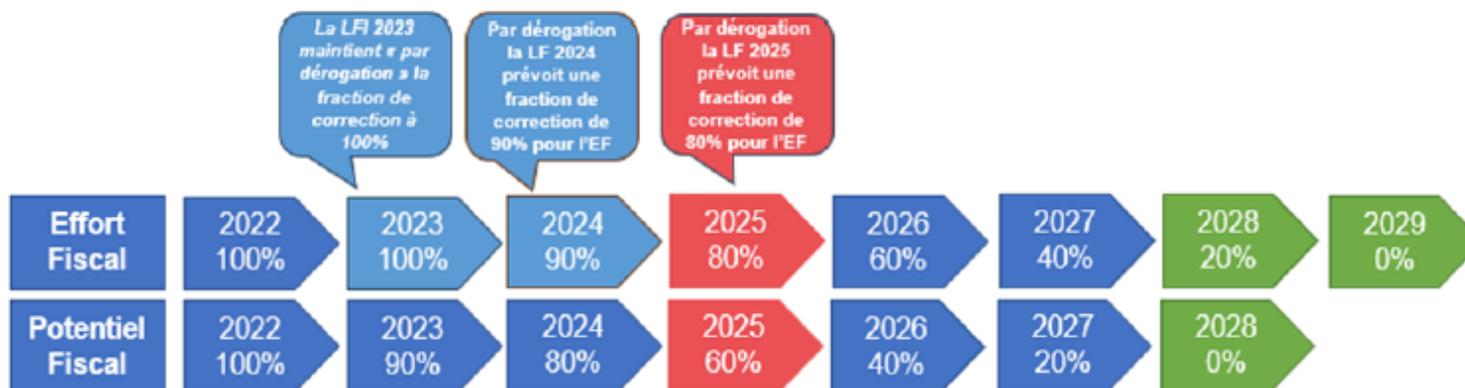
L'enveloppe de la DNP serait stable en 2025. Il en est de même pour les critères d'éligibilité à la partie « principale » et à la partie « majoration » de cette dotation.

# Poursuite de la réforme des indicateurs financiers

Pour rappel, la Loi de Finances pour 2022 a prévu la mise en place d'une « fraction de correction » qui a neutralisé les effets de la réforme des indicateurs financiers.

Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via une fraction de correction qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

Cela devrait s'appliquer comme suit du fait des dérogations prises depuis 2023 sur l'effort fiscal :



La LF 2023 a intégré un maintien de la fraction de correction à 100% pour l'effort fiscal en 2023. En effet, le Comité des Finances Locales avait recommandé cette mesure afin de laisser du temps à de futures réflexions pour remplacer l'effort fiscal par un indicateur plus représentatif de la richesse fiscale de la commune.

La LF 2024 a prévu « par dérogation » l'application de la fraction de correction à hauteur de 90% pour l'effort fiscal, contre 80% prévu dans le texte de la LF 2022. La LF pour 2025 vient de nouveau modifier la fraction de correction initialement prévue pour l'effort fiscal afin de l'instaurer à 80%.

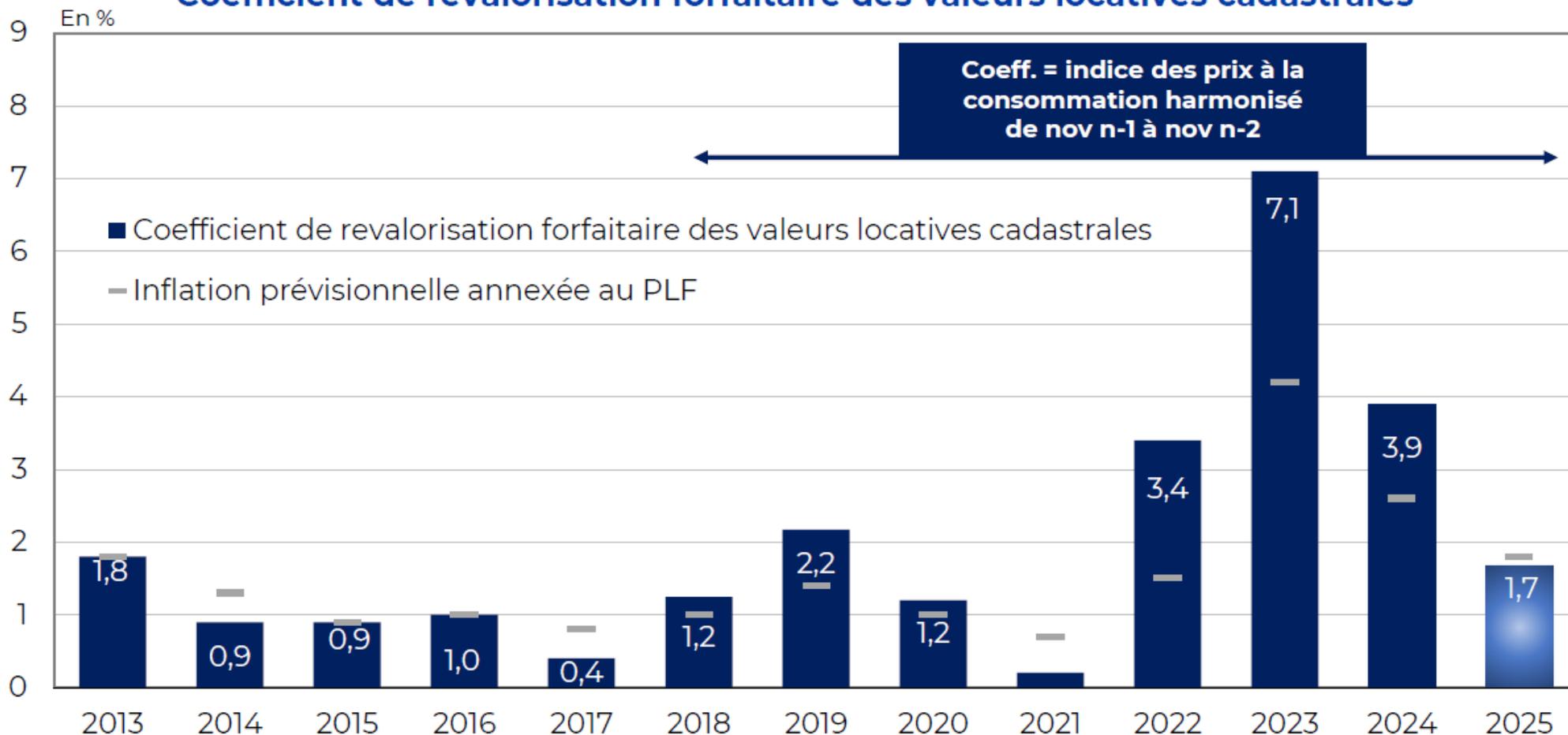
La LF pour 2025 ne prévoit pas de modification pour la fraction de correction du potentiel fiscal.

Source : Finance Active

# Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



## Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Source : [Insee](https://www.insee.fr)

# Mesures de soutien à l'investissement

## Le Fonds Vert

Le **fonds Vert** est la principale « victime » de la diminution du soutien apporté à l'investissement des collectivités par l'Etat.

La **diminution de cette ressource en 2025** ne vient cependant que pérenniser une action déjà mise en place sur l'année 2024. En effet, la LFI 2024 avait ouvert 2,499 Md€ mais les crédits de paiement ne se sont matérialisés qu'à hauteur de 1,124 Md€.

Le **PLF 2025** prévoyait d'abord un abaissement à 1 Md € mais la **LF 2025** acte finalement une autorisation d'engagement de **1,150 Md€** pour 2025.

	Rappel de l'enveloppe 2024	Enveloppe 2025	Eligibilité	Objet
Fonds vert	2,5 Mds€	1,15 Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	<b>En priorité la rénovation des écoles</b> Toute action renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

## Une baisse de la DSIL mais un maintien des autres dotations d'investissement

Les mesures de soutien à l'investissement ne sont pas toutes reconduites à un montant équivalent à celui de 2024. En effet, si les DETR, DPV et DSIS voient leurs montants inchangés, **la DSIL quant à elle est amputée de 150 M€** (par rapport au PLF initial de 2025) pour financer en partie l'augmentation de la DGF.

### Récapitulatif des enveloppes :

	LF 2025
DSIL	420 M€
DETR	1,046 Mds€
DPV	150 M€
DSID	212 M€

# Loi de Finances 2025 – Autres mesures

- Abandon des mesures prévues au projet de loi de finances 2025 sur la baisse de 10% du taux de FCTVA et sur la fin d'éligibilité au FCTVA des dépenses de fonctionnement.
- Hausse de la TVA sur les abonnements d'électricité et de gaz de 5,5% à 20 % et adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité (art 20).
- Clarification des modalités de calculs de l'atténuation des variations locatives des locaux professionnelles (modifications techniques relative au mécanisme de « planchonnement »)
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires recentrée sur les seules résidences secondaires (article 110)
- Le niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90%, contre 100% actuellement (art 189)
- Augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL sur 4 ans, avec une première hausse de 3 points en 2025.
- Création d'un service public de la petite enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2025

# Etablissement Public Coopération Intercommunale : CALL

La commune de Mazingarbe fait partie de la Communauté d'agglomération de Lens Liévin (CALL). Les compétences et actions de la CALL s'exercent dans de nombreux domaines; les plus significatifs sont la gestion de la ressource en eau, le développement économique, la collecte et la valorisation des déchets, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.

La commune adhère :

- au service commun de la CALL nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » et « assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à la réalisation d'un projet » pour l'accompagnement de la réalisation d'un programme de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire.
- au service commun d'instruction de l'application des droits de sols et de mise en œuvre du guichet numérique des autorisations d'urbanisme
- au groupement de commande pour l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif du permis de louer et de diviser
- au groupement de commande de la Call et des communes volontaires portant sur la fourniture et la maintenance des moyens d'impression bureautiques.

Le transfert de compétence des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques à la CALL a eu lieu en 2024.

# 3 - STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA DETTE

# Profil d'extinction de la dette

Etat de l'emprunt annuel

Envoyé en préfecture le 16/03/2025  
 Reçu en préfecture le 17/03/2025  
 Publié le  
 ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE



Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2025	3 587 049,49	579 780,10	83 009,90	0,00	(+) 0,00	662 790,00	3 007 269,39
2026	3 007 269,39	586 195,68	70 884,21	0,00	(+) 0,00	657 079,89	2 421 073,71
2027	2 421 073,71	452 410,67	59 890,39	0,00	(+) 0,00	512 301,06	1 968 663,04
2028	1 968 663,04	384 336,55	51 913,33	0,00	(+) 0,00	436 249,88	1 584 326,49
2029	1 584 326,49	358 786,32	43 844,01	0,00	(+) 0,00	402 630,33	1 225 540,17
2030	1 225 540,17	132 441,57	38 296,03	0,00	(+) 0,00	170 737,60	1 093 098,60
2031	1 093 098,60	78 591,55	35 430,85	0,00	(+) 0,00	114 022,40	1 014 507,05
2032	1 014 507,05	78 591,55	32 922,85	0,00	(+) 0,00	111 514,40	935 915,50
2033	935 915,50	78 591,55	30 229,60	0,00	(+) 0,00	108 821,15	857 323,95
2034	857 323,95	78 591,55	27 628,97	0,00	(+) 0,00	106 220,52	778 732,40
2035	778 732,40	78 591,55	25 028,35	0,00	(+) 0,00	103 619,90	700 140,85
2036	700 140,85	78 591,55	22 491,85	0,00	(+) 0,00	101 083,40	621 549,30
2037	621 549,30	78 591,55	19 827,10	0,00	(+) 0,00	98 418,65	542 957,75
2038	542 957,75	78 591,55	17 226,47	0,00	(+) 0,00	95 818,02	464 366,20
2039	464 366,20	78 591,55	14 625,85	0,00	(+) 0,00	93 217,40	385 774,65
2040	385 774,65	78 591,55	12 060,85	0,00	(+) 0,00	90 652,40	307 183,10
2041	307 183,10	78 591,55	9 424,60	0,00	(+) 0,00	88 016,15	228 591,55
2042	228 591,55	78 591,55	6 823,97	0,00	(+) 0,00	85 415,52	150 000,00
2043	150 000,00	75 000,00	4 223,35	0,00	(+) 0,00	79 223,35	75 000,00
2044	75 000,00	75 000,00	1 629,85	0,00	(+) 0,00	76 629,85	0,00
<b>Sous-total</b>		<b>3 587 049,49</b>	<b>607 412,38</b>	<b>0,00</b>		<b>4 194 461,87</b>	
<b>Total</b>		<b>3 587 049,49</b>	<b>607 412,38</b>	<b>0,00</b>		<b>4 194 461,87</b>	

La dette de la commune s'élève à 3 587 049,49 € au 31 décembre 2024.

Si la commune ne réalise pas de nouveaux emprunts, elle s'éteindra en 2044.

# Structure de la dette par organisme (a 31/12/2024)

Envoyé en préfecture le 16/03/2025  
 Reçu en préfecture le 17/03/2025  
 Publié le 31/12/2024  
 ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE

N° Emprunt Article capital	Objet de l'emprunt Organisme prêteur	Année déb. Durée	Taux Différé	Capital initial Total intérêts	Capital restant Intérêts restants	Amortissement Intérêts	Frais Versement
N7524364-1A 1641	CONTRAT 7524364 - TX INV - 1A C.E.P.	2010 15	4,31 0	500 000,00 190 578,64	 0,00	44 052,12 1 898,66	0,00 45 950,78
MON276481 1641	CONTRAT NMON276481 - TX INV - 1A DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	2012 60	4,60 0	1 000 000,00 355 999,47	133 333,16 6 989,43	66 666,68 8 182,03	0,00 74 848,71
3050692 1641	CF - 0030506S INVESTISSEMENT 2014 C.FONCIER	2014 60	2,89 0	1 500 000,00 353 870,60	546 706,65 40 352,37	105 872,35 17 719,02	0,00 123 591,37
MON514470 1641	emprunt banque postale 1 400 000 EUROS LA BANQUE POSTALE	2017 40	0,98 0	1 400 000,00 71 623,76	362 949,65 4 908,65	142 711,23 4 432,09	0,00 147 143,32
MON520424 1641	EMPRUNT PLACE SALENGRO LA BANQUE POSTALE	2018 48	1,31 0	1 200 000,00 100 016,25	573 417,06 21 843,32	99 898,14 8 331,02	0,00 108 229,16
10001378466 1641	DEUXIEME PHASE DE FINANCEMENT DE LA PLACE UR CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	2020 40	0,60 0	800 000,00 24 839,63	405 995,07 6 424,76	79 748,70 2 735,26	0,00 82 483,96
PRET15744/2021AVANCE 1678	AVANCE CONVENTION 57878 20 ANS (2023 à 2042) AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE	2023 20	0,00 0	71 831,00 0,00	64 647,90 0,00	3 591,55 0,00	0,00 3 591,55
EMPSG2024 1641	PRET ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL A TAUX DE MAR SOCIETE GENERALE	2025 80	3,42 0	1 500 000,00 526 893,85	1 500 000,00 526 893,85	0,00 0,00	0,00 0,00
<b>TOTAL</b>				<b>7 971 831,00</b> <b>1 623 822,20</b>	<b>3 587 049,49</b> <b>607 412,38</b>	<b>542 540,77</b> <b>43 298,08</b>	<b>0,00</b> <b>585 838,85</b>

Le tableau ci-dessus présente l'ensemble des emprunts en cours. Tous les emprunts sont à taux fixe. La dette de la ville est saine et sécurisée.

# Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours. La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio	1,1 ans	2,7 ans	3,1 ans	4,8 ans	4,5 ans	3,8 ans	2,3 ans	1,91 ans	1,92 ans

La commune n'envisage pas de contracter de nouvel emprunt en 2025.

L'emprunt prévu dans le cadre de la reconstruction de la salle Darras a été réalisé en 2024.

# Evolution des produits et charges réels de fonctionnement (en €) de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023	Evolution 2019/2023
<b>Produits réels de Fonctionnement</b>	<b>9 424 941</b>	<b>9 545 040</b>	<b>9 703 144</b>	<b>10 081 407</b>	<b>10 463 890</b>	<b>3,8 %</b>	<b>11,0 %</b>
<b>Ressources Fiscales</b>	4 995 817	5 141 352	4 947 439	5 064 891	5 196 074	2,6 %	4,0 %
<b>Dotations et participations</b>	4 079 041	4 208 856	4 500 109	4 642 504	4 699 458	1,2 %	15,2 %
<b>Autres produits</b>	350 083	194 831	255 596	374 012	568 358	52,0 %	62,3 %
<b>Charges réelles de fonctionnement</b>	<b>8 451 808</b>	<b>8 629 854</b>	<b>8 758 809</b>	<b>8 749 375</b>	<b>9 014 884</b>	<b>3,0 %</b>	<b>6,7 %</b>
<b>Charges de Personnel</b>	4 813 794	5 140 564	5 165 255	5 327 723	5 382 854	1,0 %	11,8 %
<b>Subventions, participations et contingents</b>	683 070	686 715	695 374	538 163	658 220	22,3 %	-3,6 %
<b>Charges Financières</b>	92 534	85 558	74 300	55 014	60 942	10,8 %	-34,1 %
<b>Autres Charges</b>	2 862 411	2 717 017	2 823 880	2 828 475	2 912 869	3,0 %	1,8 %

**Recettes réelles de fonctionnement :**  
 Les produits réels de fonctionnement de Mazingarbe ont globalement augmenté de 3,8% sur l'exercice 2023, notamment grâce à la hausse de ses ressources fiscales (+2.6%) et celle de ses autres produits (+52%)

**Dépenses réelles de fonctionnement** Sur la même période, les charges réelles de fonctionnement ont également augmenté mais moins rapidement que les produits (+3%) notamment grâce à la hausse contenue de personnel. Celles-ci restent le premier poste de dépenses de la commune (59.71% du total de ses charges réelles en 2023).

Le coefficient de rigidité de ses charges s'est légèrement amélioré en 2023 (52.18%), tendant à démontrer que la commune dégage des marges de manœuvre en matière de contraction de ses dépenses (seuil critique : 55%).

# Evolution du potentiel financier de la commune (en €)

Le potentiel financier d'une commune (article L.2334-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) représente la masse des recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en termes de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Potentiel Financier</b>	6 557 842	6 560 801	6 614 433	6 667 960	6 785 734	6 791 964	7 082 184	7 495 511
<b>Potentiel Financier par habitant</b>	830	818	820	822	839	840	877	924
<b>Population</b>	7893	8009	8059	8103	8078	8075	8068	8107

# Taux d'usure

## 1<sup>er</sup> janvier 2025

Le taux d'usure correspond au taux d'intérêt maximum légal que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils vous accordent un prêt. Ceci concerne les prêts aux particuliers, aux associations, et aux collectivités locales. Le taux d'usure sert à protéger l'emprunteur contre des propositions de prêts « trop chères ».

Plus précisément, le taux d'usure est le taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) maximal qui peut vous être appliqué lors de la souscription d'un prêt.

Taux d'usure et taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit et les sociétés de financement (%)		
Catégorie	Taux effectif moyen pratiqué au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2024	Taux d'usure applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
<b>Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<a href="#">Séries</a>	<a href="#">Séries</a>
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans	4,59	6,12
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	4,65	6,20
Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	4,65	6,20
Prêts à taux variable d'une durée initiale supérieure à 2 ans (3)	5,37	7,16
Découverts en compte	14,28	19,04
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	5,73	7,64

## 4- Rétrospective 2024 : actions et effectifs

# Les actions réalisées en 2024 brièvement

Envoyé en préfecture le 16/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID: 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE



- Marchés travaux et VRD relatifs à la reconstruction de la salle Darras et pose de la première pierre
- Début des travaux d'aménagement de l'ancien Lidl en dojo et salle polyvalente
- Continuité des travaux de rénovation de l'éclairage public (phase 2)
- Poursuite du plan voirie (rues Dupuich, chemin d'Houdain, Rue de Carency, Rue de l'Ourcq, Cité 2, Rue Montaigne, avenue de Gaulle, rue Evrard, rue Montaigne, rue de la Somme, rue Debussy, rue Jaurès) et mise en place de 4 ilots refuge pour passage piéton sur la RD 943
- Travaux dans les écoles et bâtiments (Menuiseries des écoles Kergomard, Beugnet Evrard, salle Jaurès, Anatole France, salle Henneguet, salle Moulin Bouquet, salle Curie, salle Léo Lagrange, salle des fêtes; réfection des peintures intérieures des écoles, charpente foyer Gonthier, vestiaires Stade Bailleux...)
- Alarmes anti intrusion et PPMS dans les 3 écoles Maternelles (Kergomard, Curie et Lampin) et au foyer Gonthier
- Travaux de façades à l'école Pasteur
- Réfection de 2 toitures de l'école Jaurès et de l'épicerie solidaire
- Marché de réalisation du Pumptrack
- Travaux de remplacement du monument aux morts engagés
- Achats de 3 véhicules pour les services techniques (camionnettes)
- Les services à la population : la Maison France Service, Bureau de l'emploi, accompagnement RSA, Programme de Réussite Educative, réouverture du CAJ cité 7
- Manifestations : jumelage Pologne, films de Noël pour les enfants de maternelles et primaires
- Participation de jeunes aux Jeux Olympiques de Paris
- Accueil des 4 jours de Dunkerque

# Effectifs 2024

Effectifs	au 31 décembre 2023					Au 31 décembre 2024				
	Temps plein	Temps partiel	Temps non complet	Nombre d'agents	en ETP*	Temps plein	Temps partiel	Temps non complet	Nombre d'agents	en ETP*
Nombre d'agents titulaires	79	5	44	128	<b>115,87</b>	75	4	42	121	<b>110,43</b>
Nombre d'agents non titulaires	1	0	4	5	<b>4,23</b>	5	0	5	10	<b>8,39</b>
			Total :	133	<b>120,10</b>				131	<b>118,82</b>

\* ETP : Equivalent Temps Plein

# 5 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

# Orientations budgétaires – Evolutions budgétaires prévisionnelles

**Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles** sont estimées à la hausse en 2025 notamment en raison de la continuité des travaux en régie, de l'intensification des travaux d'entretien et de réparation des bâtiments, de la hausse des contributions employeur pour l'assurance vieillesse des agents affiliés à la CNRACL au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (de 34,65% au lieu de 31,65% en 2024), des frais liés au plan de prévention des risques technologiques, des actions ponctuelles (camp européen, politique de la ville..), des hausses constantes des tarifs de maintenance des logiciels. Afin de limiter les hausses de ses dépenses de fonctionnement, la commune prévoit la mise en place de nouveaux marchés (fournitures administratives et scolaires, caméras, transports, peintures intérieures extérieures, restauration, balayage voirie, entretien et réparation toiture) mais également la révision des contrats (téléphoniques, internet, ..)

**Les recettes de fonctionnement** sont estimées à la baisse du fait des incertitudes sur les dotations liées au contexte économique, baisses de la dotation de solidarité communautaire et attribution de compensation (provenant de la CALL), baisses de revenus des immeubles (résiliation de baux).

**Les dépenses d'investissement** concerneront la continuité des travaux dans le Lidl, la salle des fêtes, la continuité des marchés de voirie, de l'éclairage public, des menuiseries, de toitures, alarmes PPMS, caméras, chevalet (cf page Plan Pluriannuel Investissement).

Des demandes de subventions ont été sollicitées (FDE, Fonds de concours de la CALL, DETR, Fonds Verts, Région) ou vont être redéposés (ANS dans le cadre de la reconstruction de la salle Darras notamment)

# Orientations budgétaires

Le contexte économique a eu des conséquences sur le budget communal en 2023 et en 2024: l'inflation, la crise énergétique. Ces évènements ont pesé sur les orientations municipales et ont permis à la commune de prendre des mesures qui ont été bénéfiques en 2024 et le seront pour les années futures. On peut citer notamment les investissements entamés depuis 2023 sur l'éclairage public avec le passage au Led qui permettent des économies de fonctionnement sur les factures d'électricité, les nombreux travaux dans les écoles et bâtiments (menuiseries, toitures). Ces derniers vont permettre de limiter la hausse des dépenses de chauffage, permettre également de développer les gestes pour l'environnement et ainsi tendre vers une sobriété énergétique.

- Pour rappel, le décret tertiaire, qui fixe des objectifs de réductions de la consommation énergétiques des bâtiments à usage tertiaires, prévoit une réduction de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 (par rapport à une année de référence antérieure à 2010) des consommations énergétiques finales.
- D'autres obligations réglementaires à prendre en considération sur les investissements :
  - Le décret BACS (cadre sur les systèmes de régulation de chauffage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027)
  - La loi d'accélération sur les énergies renouvelables (du 10 mars 2023)
  - La réglementation thermique de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (du 18/8/15) Loi LTECV
  - Réglementation sur la qualité de l'air intérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (décret du 27/12/2022) dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

# Orientations budgétaires – Evolutions budgétaires prévisionnelles

**Malgré le contexte, la Municipalité s'engage à maintenir les tarifs et services municipaux et ne pas augmenter les impôts.**

Maintien des taux des taxes communales :

- Taxe sur le foncier bâti : 54,65%
- Taxe sur le foncier non bâti : 94,25%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : 15,75%

Pas de hausse des tarifs des services scolaires et périscolaires

# Focus sur les coûts de l'énergie

Les énergies représentent une part importante (près de 20%) des charges à caractère général de la commune. La commune de Mazingarbe fait partie du groupement de commande géré par la FDE62 (Fédération départementale de l'Energie) pour l'électricité et le gaz.

## ***Electricité:***

- Le marché relatif à l'électricité des sites d'une puissance supérieure à 36 Kva ,dont les prix avaient été fixés mi 2021 (avant la crise énergétique) a pris fin au 31/12/2024, est renouvelé pour une durée de 3 ans (titulaire EDF). La FDE estime en moyenne (pour le lot concerné par la commune) une hausse de la facture d'électricité de 6,5% par rapport à 2024 à taxes et contributions constantes. (Le prix de l'électron devrait connaître une hausse moyenne de 20%).
- Le marché relatif à l'électricité des sites d'une puissance inférieure ou égale à 36Kva (qui concerne l'éclairage public et bâtiments) est également attribué à EDF pour 2025. La FDE 62 estime une baisse des factures par rapport à 2024 d'environ 23% à taxes et contributions constantes.

## ***Gaz***

Le marché de fourniture de gaz naturel, est attribué à Engie depuis janvier 2024. Compte tenu du contexte énergétique, le prix de la molécule est désormais annuel. La FDE estime pour 2025 que les factures de gaz devraient en moyenne être divisée par 1,1 à taxes et contributions constantes.

# Perspectives 2025

- ❑ Fin des travaux de reconstruction de la Salle Darras avec ouverture aux associations en septembre 2025
- ❑ Marché pour l'installation de caméras de vidéosurveillance
- ❑ Continuité des travaux pour l'accueil d'un Dojo et d'une salle polyvalente dans l'ancien Lidl

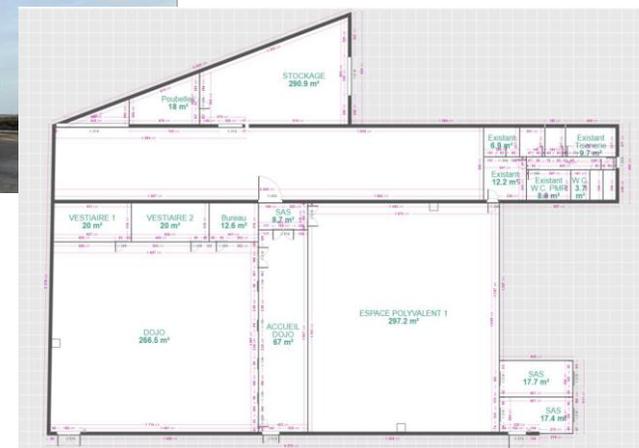
*L'objectif est de créer une zone Dojo avec 2 vestiaires et un bureau en partie arrière du bâtiment); une zone d'accueil centrale (entrée sur le côté gauche du bâtiment) et un espace polyvalent sur l'avant du bâtiment.*

Envoyé en préfecture le 16/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE





# Perspectives 2025

- Camp européen avec les villes jumelées à la commune du 4 au 6 juillet 2025  
*Accueil de jeunes de 15 à 20 ans des 4 délégations (2 Allemagne, Slovaquie et Pologne)*
- Séjour ski pour les Cm2
- stage de football au stade Baillieux pour les 8-15 ans

- Extension aires de jeux



- Mémorial Sainte Barbe  
*Au pied du foyer Gonthier, dans la continuité des stèles commémoratives en l'honneur des mineurs, construction d'un chevalet*

# 6 – Programme d'investissement prévisionnel

# Programme d'investissement prévisionnel et rétrospective

Envoyé en préfecture le 16/03/2025  
 Reçu en préfecture le 17/03/2025  
 Publié le  
 ID : 062-216205633-20250314-3\_202\_13\_3-DE



Liste des programmes			
Libellé	2023	2024	2025
Achat et aménagement de l'ex Lidl en salle polyvalente à dominante sportive	276 989	0	6 700
Remplacement Eclairage Public	14 369	432 799	250 000
Aires de jeux / Aires de vie	0	0	160 000
Alarmes anti intrusions Ecoles		34 992	50 000
Caméras		0	200 000
Construction d'une salle à dominante sportive (Darras)	57 873	217 265	3 753 766
Cuve récupération d'eaux de pluie Jaurès	65 112		
Extension école Lampin			
Investissements courants	214 542	208 676	511 695
Mise aux normes et accessibilité école Curie			
RAR		60 956	
Réfection des Voiries	114 053	200 679	184 000
rénovation Foyer Gonthier	2 448	111 219	
rénovation toiture salle des fêtes	52 062		
Sanitaires et Chauffage Ecole Beugnet			
Sanitaires et façades ecole Pasteur	29 797	64 206	
Sécurisation RD 943	0	104 912	
Sécurisation voirie Chat noir			
Terrain agrandissement cimetière centre	4 900		
Toiture école Beugnet et mediatheque			185 000
Toitures médiathèque et cantine centre	79 553		
Travaux menuiseries 2 lots		73 081	100 000
Travaux pignon et menuiseries salle Jaures		88 341	
Travaux toiture Ecole Jaurès		131 196	
Total dépenses programme	911 698	1 728 322	5 401 161